

Chaque cas est examiné à fond et tous les efforts sont déployés pour assurer à l'investisseur éventuel un traitement juste et raisonnable. Le dossier des demandes étudiées démontre que c'est bien ce qui se passe.

Depuis la mise en vigueur de la Loi en avril 1974, 121 demandes certifiées de prise de succession ont été étudiées. De ce nombre, 52 ont été accueillies, 9, refusées, et 15, retirées. Pour les autres, le processus d'examen n'est pas terminé.

Nous cherchons à trouver un équilibre entre nos besoins constants d'investissements étrangers directs et notre désir, ou plutôt notre besoin, d'exercer un contrôle plus grand sur notre économie. L'investissement étranger est toujours bienvenu au Canada, mais nous voulons faire en sorte qu'il nous apporte des avantages appréciables. De notre côté, nous croyons que le Canada peut offrir des avantages appréciables aux investisseurs étrangers.

J'aimerais maintenant discuter d'une autre question qui préoccupe les Etats-Unis comme le Canada, à savoir l'énergie et plus particulièrement le pétrole et le gaz naturel. Permettez-moi de vous exposer l'historique et l'orientation de la politique canadienne dans ce secteur.

En premier lieu, je voudrais parler de la taxe que nous avons imposée sur nos exportations de pétrole vers les Etats-Unis. Le Gouvernement des Etats-Unis est maintenant à même de mieux comprendre la position du Canada, mais il semble toujours régner une grande confusion dans le public sur cette question. Lorsqu'il a établi cette taxe en octobre 1973, le Canada a été accusé par ses critiques de vouloir profiter indûment de l'augmentation marquée du coût du pétrole qui commençait alors à se faire sentir et de la dépendance des Etats-Unis sur le pétrole importé. Les critiques n'ont toutefois pas tenu compte du fait que notre "autonomie pétrolière" est plus apparente que réelle. Nous importons comme nous exportons du pétrole, dans des proportions à peu près égales. Environ la moitié de notre production est exportée aux Etats-Unis; l'autre moitié approvisionne la partie du Canada située à l'ouest de la vallée de l'Outaouais. En conséquence, les provinces de l'est du Canada dépendent totalement du pétrole importé, qu'elles achètent au prix international. Etant donné la majoration de ce prix, nous pouvons difficilement continuer d'exporter du pétrole aux Etats-Unis à un prix moindre que le prix du marché. En outre, la vente de nos produits à l'étranger au prix international est l'un des principes fondamentaux de notre politique énergétique. Il s'agit là d'une composante essentielle dans une économie qui dépend en grande partie de l'exportation de ses ressources naturelles. Voilà pourquoi nous avons imposé sur les exportations de pétrole une taxe qui reflète l'écart entre le prix interne et le prix international. Le Canada pourra ainsi obtenir une valeur marchande équitable pour